



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 29 mars 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 8.1, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 7.1, 7.2, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 10.1, 10.2, 10.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h40.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 1.1.4), Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN (à partir du rapport 8.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 0.2), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 1.1.4), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au rapport 8.1), Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON (jusqu'au rapport 0.3), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (jusqu'au rapport 0.3), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME (jusqu'au rapport 8.1), M. Michel LOYAT (à partir du rapport 0.2 et jusqu'au rapport 4.2), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 0.3), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER (jusqu'au rapport 8.1), Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 0.3), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN (à partir du rapport 8.1) Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chaleze : M. Christophe CURTY (à partir du rapport 8.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au rapport 0.3) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND à partir du rapport 8.1), M. Philippe GUILLAUME Chaucenne : M. Bernard VOÛGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 0.3) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET (représentée par M. Gilles DUMAS) Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Hugues TRUDET) Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 8.1), M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noirron : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 1.1.3) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au rapport 1.1.3) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 8.1) Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT (représentée par M. Alexis JACOB à partir du rapport 8.1), M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Thoraise : M. Jean-Michel MAY Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 8.1) Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER (jusqu'au rapport 8.1).

Étaient absents : Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Carine MICHEL, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Brailans : M. Alain BLESSEMILLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : Mme Françoise GILLET Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : Robert POURCELOT Miserey-Salines : M. Denis JOLY Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Roche-lez-Beaupré : M. Jean-Pierre ISSARTEL Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE.

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI (à partir du 1.2.1), E. ALAUZET, P. BONTEMPS (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.2), Y.M. DAHOUI, F. FELLMANN (à partir du 0.3), J.L. FOUSSERET, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 1.1.1), V. HINCELIN, M. LOYAT (à partir du 4.3), C. MICHEL, F. PRESSE (jusqu'au 0.3), J. SCHIRRER (à partir du 1.1.1), C. TISSIER (jusqu'au 0.3), N. WEINMAN (jusqu'au 0.2), Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, A. BLESSEMILLE (jusqu'au 0.3), R. REYLE (à partir du 1.1.1), F. GILLET, R. POURCELOT, D. JOLY, M. COTTINY, S. MONLLOR, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.3).

Mandataires : G. VERRO (à partir du 1.2.1), N. MOUNTASSIR, M. LOYAT (à partir du 0.2 et jusqu'au 4.2), J.P. GOVIGNAUX, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 0.3), G. BAULIEU, B. RONZI, L. HAKKAR, M.O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), C. DEVESA, J. MARIOT (à partir du 4.3), M.N. SCHOELLER, N. GUILLEMET (jusqu'au 0.3), N. WEINMAN (à partir du 1.1.1), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.3), J. MARIOT (jusqu'au 0.2), B. CYPRIANI, A. KOELLER, R. DEMESMAY, R. REYLE (jusqu'au 0.3), C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 1.1.1), C. PREIONI, D. HUOT, M. FELT, E. DUMONT, J.M. MAY, B. BOURDAIS (jusqu'au 1.1.3).

Délibération n°2012/001685

Rapport n°4.5 - Renouvellement du processus Cit'ergie - Demande de subvention auprès de l'Ademe

Renouvellement du processus Cit'ergie - Demande de subvention auprès de l'Ademe

Rapporteur : Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Commission : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016 « Plan Climat Energie Territorial » (Fonctionnement)	Montant prévu BP 2012 : <ul style="list-style-type: none">• Dépenses : 177 000 €• Recettes : 119 318 € Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">• Dépenses : 35 000 €• Recettes : 6 000 €

Résumé :

Le Grand Besançon a obtenu en 2007 et pour une durée de 4 ans la reconnaissance soutenue par l'Ademe « Cap Cit'ergie », premier niveau de performance de la politique énergie-climat menée par la collectivité. Le Grand Besançon souhaite aujourd'hui renouveler son engagement dans le processus et vise l'obtention du label « Cit'ergie » d'ici 2013.

Dans le cadre du renouvellement du processus « Cit'ergie » le Grand Besançon est tenu d'établir, en lien avec un conseiller Cit'ergie accrédité par l'Ademe, un état des lieux de sa politique énergie-climat et un audit par un auditeur accrédité par l'Ademe en 2012 puis un suivi par l'intermédiaire de visites annuelles du conseiller durant 3 ans, jusqu'en 2015. Une demande de subvention est sollicitée auprès de l'ADEME pour l'ensemble de ces actions.

I. Rappel sur le processus Cit'ergie

Le Grand Besançon a obtenu le premier niveau de label « Cit'ergie » soutenu par l'Ademe : la reconnaissance « Cap Cit'ergie », le 18 décembre 2007. Ce label récompense l'engagement de la collectivité sur des objectifs Energie et Climat. L'évaluation porte sur 6 domaines impactant les consommations d'énergie et les émissions de CO₂ : le développement territorial, le patrimoine communal, l'approvisionnement énergétique, l'eau et l'assainissement, la mobilité, l'organisation interne, la communication et la coopération.

Cette démarche de labellisation « Cit'ergie » s'inscrit en lien avec l'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial (PCET) en cours avec la Ville de Besançon. Le renouvellement du processus de labellisation doit être en cohérence et appuyer la politique actuelle menée sur le PCET, il vise à étayer et renforcer la politique énergie-climat et son plan d'actions grâce au Conseiller Cit'ergie. Il devra également permettre d'aider la collectivité à suivre et évaluer les actions énergie-climat mises en place.

Le label Cit'ergie a été délivré pour une période de quatre ans en décembre 2007. Cette période est arrivée à échéance en décembre 2011. Le Grand Besançon a fait le choix début 2011 d'attendre le lancement du nouveau catalogue d'aide à l'évaluation sorti fin 2011 et intégrant davantage l'aspect adaptation au changement climatique dans l'évaluation de la politique énergie-climat, pour renouveler son processus dès 2012.

Le Grand Besançon sera tenu de réaliser dans un premier temps un état des lieux de sa politique énergie-climat à l'issue des 4 années « Cap Cit'ergie » qui viennent de s'écouler, puis un audit préalable à l'attribution du label et une visite annuelle de suivi du plan d'actions. Le conseiller qui sera retenu pour accompagner le Grand Besançon et l'auditeur sélectionné pour évaluer la démarche sont tous deux accrédités Cit'ergie.

II. Estimation prévisionnelle du budget associé au renouvellement du processus

A/ Nombre de jours prévisionnels d'accompagnement par le Conseiller et l'Auditeur Cit'ergie

1. Le conseiller Cit'ergie

Phase 1 - Organisation et état des lieux : environ 12 jours

Phase 2 - Construction et validation d'un programme pluriannuel : de 4 à 5 jours

Phase 3 - Dossier de demande de labellisation : environ 5 jours

Phase 4 - Suivi de la politique énergie-climat : environ 6 jours (soit 2j/an)

2. L'auditeur

1 jour sur place : animation de la visite d'audit

1 à 2 jours d'accompagnement à distance (dont écriture du rapport d'audit)

Soit un total pour les deux prestations d'environ 30 jours.

B/ Coût estimatif du processus

Le coût de la labellisation (coûts du conseiller et de l'auditeur) est estimé à 35 000 € TTC.

Une demande de participation sera sollicitée auprès de l'ADEME pour la totalité du processus (état des lieux, audit et suivis annuels) à hauteur de 30 % pour un plafond de dépense fixé à 20 000 €.

Budget prévisionnel - Coût de l'opération :

ADEME	6000 €
Grand Besançon	29 000 €
Total TTC	35 000 €

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'opération,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour le renouvellement du processus et son suivi annuel par le conseiller Cit'ergie et par l'auditeur.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Direction des Affaires
Départementales
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Reçu le 11 AVR. 2012

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président
Gabriel BAULIEU

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : III

Contre : 0

Abstention : 0